



PRÉFET DU HAUT-RHIN

PRÉFECTURE
CABINET DU PRÉFET
Service départemental
de la communication interministérielle de l'Etat

Colmar, le 14 novembre 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE du Préfet du Haut-Rhin

Suite aux tragiques attentats commis hier soir à Paris, le Gouvernement a décrété l'état d'urgence dans tout le pays.

Le Préfet du Haut-Rhin a réuni ce matin une cellule de crise en présence des Procureurs de la République et du Procureur Général.

L'ensemble des forces de sécurité du département se sont mobilisées.

Des mesures concrètes ont été décidées et ont été mises en place immédiatement.

Renforcement des contrôles des transports et aux frontières

A l'aéroport de Bâle Mulhouse, le Préfet a demandé aux services une vigilance maximale. Une application sans faille des règles de sûreté sera opérée. Le Préfet procédera en personne à des inspections.

Dans les Trains à Grande Vitesse (TGV), des contrôles d'identité seront effectués ainsi que dans les gares. Les voyageurs devront être munis de leur pièce d'identité.

Aux frontières terrestres, les contrôles seront renforcés.

Ces contrôles pourront occasionner des perturbations du trafic et un retard dans vos déplacements. Il vous est demandé de faciliter le travail des forces de l'ordre.

L'objectif est néanmoins de perturber le moins possible l'activité économique et commerciale du département.

Les lieux de culte

La sécurité des lieux de culte sera également renforcée et les effectifs présents augmentés.

Les voyages et sorties scolaires

Les voyages scolaires organisés par les établissements scolaires, du secteur public ou privé sous contrat, ont été suspendus.

Les activités scolaires (sorties piscine, cinéma...) pourront toutefois être maintenues.

Les événements à caractère commercial ou sportif

Les événements à caractère associatif, sportif ou commercial ne sont à priori pas interdits.

La Préfecture demande à être informée par les maires de tous ces événements. S'il est considéré que les mesures de sécurité sont inadéquates, il pourra être demandé l'annulation de l'événement.

Il est demandé aux maires de faire remonter aux services de police et de gendarmerie tous les incidents dont ils pourraient avoir connaissance.

Il est demandé aux organisateurs la plus grande vigilance et de prendre toutes mesures propres à assurer la sécurité des personnes, notamment en renforçant le filtrage avant, pendant et après l'événement.

Les manifestations sur la voie publique

Le Préfet déconseille d'organiser ou de participer à des manifestations sur la voie publique. Les forces vives de sécurité doivent en effet pouvoir rester mobilisées pour lutter prioritairement contre la menace terroriste.

L'état d'urgence a été décrété en raison de la gravité exceptionnelle de la situation. Les institutions de la République ont été menacées.

Le Préfet du Haut-Rhin appelle à la cohésion nationale. Il remercie les élus qui se sont spontanément portés aux côtés des services de l'Etat.

Contact presse :

Service Départemental de la Communication Interministérielle de l'Etat

Cabinet du Préfet - Préfecture du Haut-Rhin

☎ 03 89 29 20 05 – 03 89 23 21 06 – 03 89 29 20 14

Retrouvez toutes nos publications sur :

